



VILLE DE
Colombiers

Mairie de Colombiers
Carrefour des Droits de l'Homme
34440 Colombiers
04 67 11 86 00
contact@ville-colombiers.fr
www.ville-colombiers.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 14/04/2025

Délibération n° 2025/2/32/DM

En exercice : 19

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION « SECRETAIRE GENERAL(E) DE MAIRIE ITINERANT(E) »

Date de la convocation : 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIÈRE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents excusés : Mme Marion MONTESINOS, M. Franck GIRBEAU

Secrétaire de Séance : M. Jean-François BOUSQUET

LE MAIRE,

FAIT PART du courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault relatif à la création d'une mission de « Secrétariat Général de Mairie Itinérant (SGMI)

Cette mission a pour objectif de répondre aux besoins de renfort ou de remplacement ponctuels sur des missions de secrétaire général de mairie ou sur des missions administratives spécifiques et pressantes (ressources humaines, marchés publics, finances, urbanisme)

DONNE LECTURE de la convention et précise que sa signature n'acte aucun engagement financier, ce dernier étant soumis à une demande de mission, et formalisée par un devis.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400815-20250414-DEL_2025_2_

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 14/04/2025

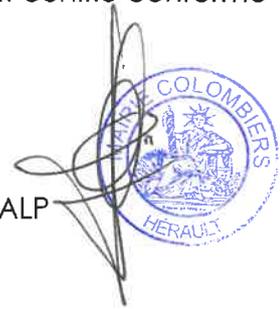
Le Secrétaire de séance



Jean-François BOUSQUET



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Alain CARALP

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com